

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-six, le mercredi 24 juin à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Madame Stéphanie LEBERRURIER présidente, suite à la convocation adressée le jeudi 18 juin 2026 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 34
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 41

Étaient présents : Denis EUSTACHE, Christine LEMAIRE, Gérard PATRIX, Valérie LAMBERT, Alain LEGENTIL, Sandra LEMARCHAND, Michel GENNEVIEVE, Bérengère MOREAU, Sylvie HARIVEL Jean- Yves BRECIN, Audrey PICOT représentée par Jean-Yves LEMARCHAND son suppléant, Philippe LEROUX, Isabelle FOUQUES-CARIOU, Romain TREFEU, Chantal SAVATTE, Jean-Michel SOUTUMIER, Florence BELLAMY, Steeve BOISSIER, Jean-Noël DUMAS, Bertrand GOSSET, Sophie LECHEVALIER-BOISSEL, Thierry PAY, Edith LANGLOIS, Pascal CURY, Stéphanie URBAIN, Patrick DUCHEMIN, Gaële FILLÂTRE, Jérémie DESGUEE, Anthony JAN, Thierry LECRES, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Cédric MARIE, Serge PIERRE, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Guillaume DUJARDIN a donné pouvoir à Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Nathalie HANICOT a donné pouvoir à Michel GENNEVIEVE, Céline SORNIN-FEUILLET a donné pouvoir à Jean-Michel SOUTUMIER, Christine SALMON a donné pouvoir à Jean-Noël DUMAS, Sandrine MARY a donné pouvoir à Cédric MARIE, Delphine GUILBERT a donné pouvoir à Serge PIERRE.

Étaient absentes excusées : Hélène REVERT, Marie-Jeanne MADELINE, Séverine MALHERBE, Carole VERRY,

Étaient absents : Rodrigue SIMEON, Christophe LEMENNICIER, Frédéric ENEE, Yves PIET, Alexandre LEBASTARD.

Après avoir installé le conseil communautaire, Madame la Présidente procède à l'appel. Le quorum étant atteint, elle ouvre la séance.

Madame la présidente annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Valérie LAMBERT a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20260624-15 : FIN_89500 : BUDGET PRINCIPAL_APPROBATION DU CFU 2025 ET AFFECTATION DU RESULTAT

Le Compte Financier Unique est un document budgétaire commun qui se substitue au compte de gestion produit par le comptable public et au compte administratif produit par l'ordonnateur.

Ce document unique, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière des collectivités par rapport aux anciens comptes administratifs et comptes de gestion. Il permet également de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives, au travers de l'unification du compte administratif et du compte de gestion.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat sur les finances locales.

Le Compte Financier Unique est accompagné d'un rapport de présentation, annexé à la délibération.

Le présent rapport a pour objet de présenter le Compte Financier Unique 2025 du budget principal de l'intercommunalité. Il constate l'évolution des résultats par rapport à l'année 2024.

I – Présentation générale du Compte Financier Unique 2025 :

A – Section Fonctionnement

Le résultat d'exercice 2025 de la section de fonctionnement s'élève à **894 850,40 €** soit une baisse de 39 935,35 € par rapport à 2024.

	2024	2025	Var. 25-24
Résultat de gestion	1 219 310,40 €	1 081 680,14 €	- 137 630,26 €
Résultat financier	- 4 043,49 €	- 3 640,23 €	+ 403,26 €
Résultat exceptionnel	25 144,02 €	90 351,33 €	+ 65 207,31 €
Résultat réel de fonctionnement	1 240 410,93 €	1 168 391,24 €	- 72 019,69 €
Résultat des opérations d'ordre	- 305 625,18 €	- 273 540,84 €	+ 32 084,37 €
Résultat courant de fonctionnement	934 785,75 €	894 850,40 €	- 39 935,35 €

1- Dépenses

Au total, en 2025, les dépenses de fonctionnement se sont élevées à **7 685 647,64 €** soit une hausse de +3,5% (+259 283,66 €) par rapport à 2024.

Les dépenses réelles de gestion constatent les variations suivantes :

011 Charges à caractère général	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	1 449 569,46 €	1 752 259,64 €	302 690,18 €	+20,9 %

Postes en hausse :

Fluides (électricité, gaz, fioul, eau et carburants)	+5,2 k€
Entretien des sentiers de randonnées	+6,6 k€
Assurance dommages ouvrages gymnase Les Monts d'Aunay	+44,7 k€
Assurances flotte automobile et dommages aux biens	+6,9 k€
Transfert de l'assurance statutaire depuis les charges de personnels	+55,8 k€
Plantation de haies	+36,3 k€
Frais de formation (frais d'apprentissage)	+8,3 k€

Honoraires d'avocats	+7,3 k€
Organisation journée de la terre	+11,6 k€
Saison culturelle	+12,9 k€
Animation politique habitat	+5,0 k€
Compétence GEMAPI	+88,1 k€
Poste en baisse :	
Entretien de la voirie	-8,2 k€

012 Charges de personnel	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	2 505 400,70 €	2 586 035,09 €	80 634,39 €	+3,2 %

Personnel extérieur et affecté aux communes	+11,5 k€
Masse salariale	+94,5 k€
Autres charges de personnel (titres restaurants, prestations sociales, médecine du travail)	+1,6 k€
Transfert de l'assurance statutaire vers les charges à caractère général	-26,9 k€

La hausse de la masse salariale de 94,5 k€ en 2025 s'explique par :

- La hausse des taux de cotisation maladie (+1 point, +6,4 k€) et CNRACL (+3 points, +19,2 k€),
- La reprise en régie de l'entretien des pôles de santé (+30 k€ compensés par le remboursement par les budgets annexes),
- La mise en place de la participation employeur pour la prévoyance (+1 k€),
- La rémunération en année pleine des recrutements effectués en cours d'exercice 2024, notamment les deux directeurs de pôles et le technicien bocage (+47,5 k€),
- La diminution de la vacance des postes en 2025 : seulement 14,5 mois de vacance de poste sur un total de 12 agents à remplacer en cours d'année dont 8 mois de vacance de poste pour le seul poste d'agent comptable. A titre de comparaison, la vacance s'est élevée à 36,5 mois en 2024, soit l'équivalent de 3 ETP.
- Le choix de remplacer les agents en congé maternité et en congé maladie prolongé (compensé par une hausse des remboursements de l'assurance statutaire).

014 Atténuation de produits	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	1 776 626,95 €	1 640 880,92 €	-135 746,03 €	-7,6 %

Ce chapitre correspond aux différents reversements aux communes (IFER, attribution de compensation) et à l'Office de Tourisme (taxe de séjour) ainsi qu'à la contribution de l'intercommunalité au FNGIR. La baisse est due aux attributions de compensation impactées par le transfert de la compétence « piscine ».

65 Autres charges de gestion courante	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	1 332 105,19 €	1 414 371,14 €	82 265,95 €	+6,2 %

Ce chapitre enregistre les subventions aux associations et aux budgets annexes, les pertes sur créances irrécouvrables et la participation au SDEC.

Prise de compétence « piscine » au 1 ^{er} juillet 2024- Subvention au SIVU (326,8 k€)	+178,0 k€
Subventions aux associations enfance et jeunesse (417,7 k€)	-132,1 k€
Subventions aux associations sportives (143,0 k€)	+6,4 k€
Subventions aux associations culturelles (169,7 k€)	+6,9 k€
Déficit des budgets annexes (67,4 k€)	+19,7 k€

66 Charges financières	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	4 043,49 €	3 640,23 €	-403,26 €	-10,0 %
67 Charges exceptionnelles	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,0 %

68 Provisions	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	40 000,00 €	146,69 €	-39 853,31 €	-99,6 %

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	318 618,19 €	288 313,93 €	-30 304,26 €	-9,5 %

Ce chapitre enregistre les amortissements (-16,5 k€) et les écritures de cessions (-13,8 k€).

2- Recettes

En 2025, les recettes de fonctionnement s'élèvent à **8 580 498,04 €**, soit une hausse de +2,6% par rapport à 2024.

013 Atténuations de charges	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	69 081,58 €	109 725,96 €	+ 40 644,38€	+58,8 %

Les atténuations de charges incluent principalement les remboursements par l'assurance statutaire et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (pour les non titulaires) relatifs à l'absentéisme (5 congés maternité en 2025). Elles incluent également la participation salariale aux titres restaurants.

70 Ventes de produits fabriqués, prestations de services	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	113 508,95 €	142 613,46 €	+ 29 104,51€	+25,6 %

La hausse constatée en 2025 est due à la reprise en régie de l'entretien des pôles de santé et le remboursement des charges de personnels associées par les budgets annexes.

73 Impôts et taxes	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	3 115 653,60 €	3 155 842,47 €	+ 40 188,87 €	+1,3 %

Fraction de TVA – Taxe d'habitation	+9,0 k€
-------------------------------------	---------

Fraction de TVA - CVAE	+30,0 k€
Attribution de compensation	+5,7 k€
Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (FPIC)	-4,5 k€

731 Fiscalité locale	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	2 443 451,89 €	2 468 737,33 €	+ 25 285,44 €	+1,0 %

Impôts locaux	+75,0 k€
TASCOM	-12,1 k€
IFER	+10,4 k€
GEMAPI	-88,7 k€
Taxe de séjour	+9,6 k€
Taxe sur l'exploitation des infrastructures de transport (recette exceptionnelle)	+30,8 k€

74 Dotations, subventions et participations	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	2 518 339,79 €	2 535 570,58 €	+ 17 230,79€	+0,7 %

Dotation Globale de Fonctionnement dont :	+51,8 k€
Dotation d'intercommunalité	+67,8 k€
Dotation de compensation	-16,0 k€
Allocations de compensation de l'Etat, DC RTP et FDPTP	-13,3 k€
FCTVA	-24,0 k€
Subventions des partenaires :	+2,7 k€ (-18,5 k€ GEMAPI)
- Emplois : Petites Villes de Demain, technicien bocage, technicien haies, 2 techniciens rivière, conseiller numérique	
- AESN, Département et Région : programme ruissellement, érosion, mares, haies; programmes RCE	
- Caisse d'allocations familiales et Département : ALSH, RPE, Locaux Jeunes	
- Département : saison culturelle, utilisation des équipements sportifs par les collégiens, entretien des sentiers de randonnées de qualité	
- Etat : maisons France Services	
- SDEC : animations de sensibilisation à l'environnement (journée de la terre)	

75 Autres produits de gestion courante	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	22 976,89 €	62 737,13 €	+39 760,24 €	+173,0 %

Les autres produits de gestion courante incluent :

- Les loyers perçus au titre des espaces situés rue de Vire et des ateliers relais de Coulvain. Ces recettes sont en hausse (+10,5k€) puisque l'un des deux ateliers relais est loué depuis septembre 2025,
- Les remboursements d'assurance : 9,2 k€ en 2025
- Le reversement du produit de la mise aux enchères des quotas d'émission de gaz à effet de serre aux autorités organisatrices de la mobilité pour 17,1 k€.

77 Produits exceptionnels	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	65 144,02€	50 498,02€	-14 646,00 €	-22,5 %

La recette perçue en 2025 correspond à la cession d'une parcelle au budget annexe ZA Coulvain-Seulline.

78 Reprises sur provisions	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €	n.s.

042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Evolution en valeur	Evolution 25/24
	12 993,01 €	14 773,09 €	+1 780,08 €	+13,7 %

Ce chapitre correspond aux écritures liées aux amortissements des subventions d'équipement perçues.

B – Section Investissement

1- Dépenses

Les dépenses d'investissement se sont élevées, en 2025, à **3 394 372,42 €**.

Les dépenses relatives à la réalisation des projets intercommunaux, sont enregistrées à hauteur de 3 175 826,67 €.

Les autres dépenses, d'un total de 218 546,15€, incluent notamment :

- Le remboursement en capital de la dette (50,4 k€),
- D'autres dépenses d'investissement pour 0,9 k€ (titres de participation, remboursements FCTVA et taxe d'aménagement)
- L'amortissement des subventions d'équipement perçues (14,8 k€),
- Les opérations patrimoniales (152,5 k€).

2- Recettes

Les recettes d'investissement 2025 se sont élevées à **1 446 126,19 €**.

Elles comprennent, en premier lieu, les diverses subventions accordées par les partenaires de l'EPCI pour le financement des projets intercommunaux, soit 416 454,12 €.

En second lieu, elles incluent notamment :

254 025,16 €	D'excédents de fonctionnement capitalisés
160 803,87 €	De FCTVA
86 743,03 €	De taxe d'aménagement
1 786,00 €	De cautions reçues
76 237,05 €	D'autres recettes d'investissement (annulations de mandats...)
9 220,00 €	Pour les opérations pour compte de tiers
238 942,93 €	D'amortissement des biens
49 371,00 €	D'opérations d'ordre relative aux produits de cessions
152 543,03 €	Opérations patrimoniales

Le résultat d'exercice 2025 de la section d'investissement est déficitaire de 1 948 246,23 €.

Les résultats sont concordants avec le compte de résultat synthétique établis par le comptable présenté ci-dessous.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	7 875 059,31	9 153 096,00	17 028 155,31
	Recettes réalisées (1)	B	1 446 126,19	8 580 498,04	10 026 624,23
	Restes à réaliser	C	214 688,00	38 460,00	253 128,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	7 904 889,84	12 756 710,70	20 661 600,54
	Dépenses réalisées (1)	E	3 394 372,42	7 685 647,64	11 080 020,06
	Restes à réaliser	F	448 548,47	69 552,00	518 100,47
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-1 948 246,23	894 850,40	-1 053 395,83
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	29 830,53	3 603 814,70	3 633 445,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-1 918 415,70	4 498 465,10	2 580 049,40
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-233 880,47	-31 092,00	-264 972,47
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-2 152 296,17	4 467 373,10	2 315 076,93

II – Affectation des résultats 2025

La SECTION DE FONCTIONNEMENT présente :

Un résultat d'exercice 2025 de : 894 850,40 €

Un excédent 2024 reporté de : 3 603 614,70 €

Un excédent cumulé 2025 de fonctionnement de : 4 498 465,10 €

Des restes à réaliser 2025 de dépenses de : 69 552,00 €

Des restes à réaliser 2025 de recettes de : 38 460,00 €

Un excédent cumulé 2025 de fonctionnement avec RAR de : 4 467 373,10 €

La SECTION D'INVESTISSEMENT présente :

Un résultat d'exercice 2025 de : - 1 948 246,23 €

Un excédent 2024 reporté de : 29 830,53 €

Un résultat cumulé 2025 d'investissement de : - 1 918 415,70 €

Des restes à réaliser 2025 de dépenses : 448 548,47 €

Des restes à réaliser 2025 de recettes : 214 668,00 €

Un besoin de financement des investissements fin 2025 de : 2 152 296,17 €

Il est proposé sur l'exercice 2026 :

- D'affecter 2 152 296,17 € de la section de fonctionnement en réserve d'investissement, au compte 1068, pour la couverture du besoin de financement de la section d'investissement ;
- De reporter le solde de l'excédent de fonctionnement, après couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 002 pour un montant de 2 346 168,93 € ;
- De reporter le déficit d'investissement au compte 001 pour un montant de 1 918 415,70 €.

Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le Compte Financier Unique 2025 du budget principal
« PREBOCAGE INTERCOM »
- **D'AFFECTER** les résultats de la manière précitée

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Valérie LAMBERT

La Présidente,
Stéphanie LEBERRURIER

